

Date de convocation : 27 mai 2026Date d'envoi : 27 mai 2026Date d'affichage : 27 mai 2026

Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le

ID : 007-210702312-20260605-54_2026-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 54-2026 VENDREDI 5 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six et le cinq du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire

Présents : 18 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, LIOUTIER Pascale, ALLIX Jean-Marie, CADET Dominique, RECCHIA Dominique, BARBAROUX Sylvie, BOIRON Yves, CHARRE Béatrice, COMPERE Philippe, DUCHAMP Aurore, Philippe FARJON, GONTHIER Erwan, MARTIN Marie-France, MAZET Caroline, NEGRE Grégory, OZIL Christine

Absents ayant donné procuration : 5 – MAZON Elisabeth à Bernadette PERRIER, FULACHIER Sylvian à Patrick CORTIAL, MOURARET Sophie à Pascale LIOUTIER, Florian ROURE à Philippe ROUX, MATHON Sébastien à ALLIX Jean-Marie

Absents n'ayant pas donné procuration :

Secrétaire de séance : Grégory NEGRE

OBJET : CCBA – Aide à l'investissement des communes – Demande de subvention « Climatisation de la salle de la Fontbelle »

Monsieur le Maire explique que durant l'été, dans le cadre du déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde en période de canicule, la Municipalité a procédé à des appels auprès des personnes inscrites sur le fichier des personnes vulnérables. Cet échange direct a permis de mieux cerner leurs attentes et leurs besoins. À plusieurs reprises, il a été signalé qu'il serait très apprécié que le Club de la Fontbelle maintienne une partie de ses activités pendant la période estivale.

En effet, poursuivre les actions du Club de la Fontbelle durant l'été permettrait d'éviter une rupture souvent ressentie par les adhérents, notamment les plus âgés, et renforcerait encore l'impact positif des initiatives.

La Municipalité souhaite ainsi installer une climatisation dans la salle de réunion du Club la Fontbelle, afin qu'elle devienne à la fois un lieu d'activités estivales confortables et un véritable lieu de fraîcheur accessible aux adhérents. Cette amélioration contribuerait également à la prévention des risques liés aux fortes chaleurs, en offrant un espace sûr et agréable pour se retrouver.

Monsieur le Maire explique que ces travaux peuvent prétendre au concours de la Communauté de Communes dans le cadre du « Dispositif d'aide à l'investissement des communes 2024-2026 ». Le montant maximum du taux du fonds de concours est de 50% du reste à charge de la Commune. La Commune doit autofinancer à minima 20% de l'opération HT.

Le montant estimatif des travaux s'élève à la somme de 10 102,64 € H.T.

DEPENSES	MONTANTS H. T.	RECETTES	MONTANTS H. T.
Equipements	10 102,64 €	CCBA	5 051,32 €
		Autofinancement	5 051,32 €
TOTAL	10 102,64 €		10 102,64 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet et son plan de financement ;
- Sollicite le concours de la CCBA dans le cadre de l'aide à l'investissement des Communes 2024-2026 pour un montant de 5 051,32 € ;
- Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le Secrétaire de séance,

Grégory NEGRE



Le Maire,

Philippe ROUX



Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le

ID : 007-210702312-20260605-54_2026-DE

